



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Installations sportives : Paris

Question écrite n° 2007

Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont rappelle a M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, que le terrain de sports de la rue de la Federation, apres avoir ete utilise de nombreuses annees par les associations sportives des 7e et 15e arrondissements, leur a ete enleve pour y installer l'Institut du monde arabe. A la suite d'une intervention du maire de Paris, cet institut a ete finalement construit sur le 5e arrondissement. Il en resulte que ce terrain, si utile pour satisfaire les associations sportives de la population des 7e et 15e arrondissements, est aujourd'hui inutilise. Le 6 octobre 1986, M le ministre de la jeunesse et des sports lui repondait « que ce terrain serait rendu a sa finalite initiale ». Il indiquait qu'une declaration d'utilite publique apres enquete a ete prononcee le 12 decembre 1985 et que des negociations entre l'Etat et la ville de Paris ont ete ouvertes. Il indiquait, en outre, qu'une procedure de changement d'affectation necessitant l'accord du ministere des affaires etrangeres, l'avis du comite de decentralisation et la consultation du service des domaines du ministere de l'economie, des finances et de la privatisation avait ete engagee en vue de regulariser cette nouvelle destination. Il annoncait enfin que l'on pouvait prevoir, des decembre 1986, que toutes ces hypotheses d'ordre administratif et juridique seraient levees. Ayant appris que toutes les negociations et etudes etaient terminees et que le ministre de la jeunesse et des sports etait depuis plusieurs mois en etat de prendre une decision definitive dans cette affaire, il lui demande quand les sportifs des 7e et 15e arrondissements pourront enfin disposer de ce terrain.

Texte de la réponse

Reponse. - Le terrain sis rue de la Federation, affecte au secretariat d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, fait l'objet de negociations avec la ville de Paris quant a son utilisation finale. Toutefois, et dans l'attente d'une decision definitive, des installations sportives ont ete amenees par la ville de Paris (un terrain de football reduit, un terrain de basket-ball, un terrain de football, une installation d'athletisme et des vestiaires), permettant ainsi de repondre aux besoins manifestes par les sportifs des 7e et 15e arrondissements. Le secretariat d'Etat charge de la jeunesse et des sports ne manquera pas d'informer l'honorable parlementaire du resultat des pourparlers en cours avec la ville de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric-Dupont •douard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2007

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2446